



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
15 septembre 2017  
Français  
Original : anglais  
Pour décision

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Seconde session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour

#### Projet de décision présenté au Conseil d'administration

#### Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Fait sien* le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 contenu dans le document [E/ICEF/2017/17/Rev.1](#) et prie l'UNICEF de le mettre en œuvre dans le respect du principe de contrôle national et des priorités des pays, et conformément aux traités et instruments internationaux en matière de droits de l'homme ainsi qu'aux principes régissant l'aide humanitaire;

2. *Prend note* du chapitre commun aux plans stratégiques de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); prie l'UNICEF, en cas de modification apportée au chapitre commun, de s'harmoniser avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes après approbation de leur Conseil d'administration respectif et de présenter à nouveau ledit chapitre au Conseil d'administration de l'UNICEF afin qu'il puisse le faire sien; et encourage l'UNICEF à fournir des informations sur la mise en œuvre du chapitre commun dans les rapports qu'il soumet chaque année et à la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial lorsque applicable et selon qu'il convient.

